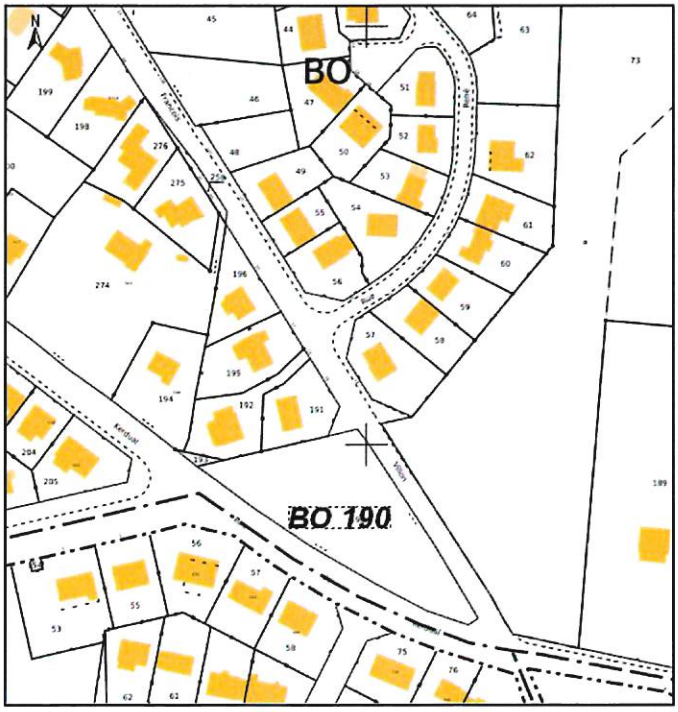
Envoyé en préfecture le 27/01/2026
Reçu en préfecture le 27/01/2026
Publié le
ID : 056-215601857-20251218-DEL2025103A-DE

Quéven Kewenn	Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal *Séance publique du 18 décembre 2025*
Référence : 2025.103	*Objet :* **Cession à Morbihan Habitat- rue Armelle de Vitton**

Département du Morbihan Arrondissement de Lorient Commune de Quéven Nombre de conseillers : **En exercice : 28** Présents : 23 Absent : 1 Procurations : 4 **Votants : 26**	**L'an deux mille vingt-cinq, le dix-huit décembre, le Conseil Municipal de la commune de Quéven, dûment convoqué le onze décembre deux mille vingt-cinq, s'est réuni en session ordinaire, en Mairie, à vingt heures trente, sous la présidence de Marc Boutruche, Maire.** **Présents** : Marc Boutruche, Fabrice Klein, Jean-Pierre Allain, Céline Olivier, Raymond Boyer, Nicole Naour, Anthony Follo, Julie Gillmann, Pascale Gillard, Damien Baudet, Marc Le Tallec, Myriam Pierre, Bertrand Rico, Aziliz Daniel, Jean-Luc Le Flécher, Sophie Cargoët, Thierry Champion, Stéphane Le Ravalec, Christian Le Cagnec, Laurence Mévélec, Danielle Le Marre, Karine Tardy, Yann Guevel. **Absent :** Christophe Gérard **Pouvoirs** : **Pierrette Para** à Raymond Boyer, **Sandrine Fayot** à Stéphane Le Ravalec, **Pierre-Emmanuel Hervé** à Myriam Pierre, **Nolwenn Garcia** à Marc Boutruche. **Marc Boutruche ne prend pas part au vote (Président de Morbihan Habitat)**

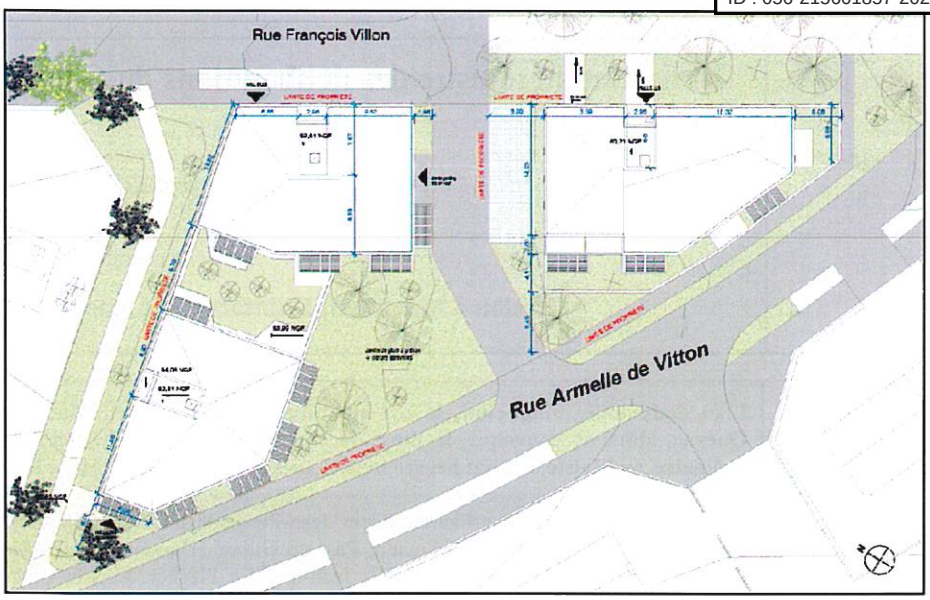
La commune est propriétaire d'une parcelle sise rue Armelle de Vitton, sur laquelle elle a confié à Morbihan Habitat la réalisation d'un projet de construction.
Il s'agit du foncier cadastré BO 190 d'une surface d'environ 2 836 m².



Le projet consiste en la réalisation de trois bâtiments comprenant au total 30 logements répartis de la façon suivante:

- 22 logements locatifs sociaux,
- 8 logements en accession à la propriété (PSLA).

Envoyé en préfecture le 27/01/2026
Reçu en préfecture le 27/01/2026
Publié le
ID : 056-215601857-20251218-DEL2025103A-DE





L'opération a fait l'objet d'un permis de construire délivré le 21 novembre 2025.

Il convient dès lors de céder à Morbihan Habitat le foncier nécessaire à la réalisation de l'opération au prix de 183 330 €, soit 90 €/m² de surface plancher pour le logement social et 120 €/m² pour le PSLA conformément au PLH de Lorient Agglomération.

Suivant l'avis des domaines en cours et l'application du prix de cession conformément au PLH en vigueur.

Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré,
par 26 voix pour,

- **Approuve la cession à Morbihan Habitat de la parcelle cadastrée BO 190 d'une surface d'environ 2 836 m² au prix de 183 330 € conformément au PLH de Lorient Habitat.**
- **Dit que les frais afférents à la mutation seront pris en charge par Morbihan Habitat.**
- **Dit que faute de régularisation de la vente par signature de l'acte notarié dans un délai de 2 ans à compter de la date à partir de laquelle la présente délibération sera exécutoire, cette dernière sera caduque.**
- **Autorise Monsieur le Maire à signer tout document afférent.**

A Quéven, le 18 décembre 2025
Marc Boutruche,
Maire de Quéven